



La Maison de
l'Enfance et de
la Famille

**Le Relais des
Assistantes maternelles
RAM**

Lieu d'information et d'échanges pour les parents, les assistantes maternelles agréées indépendantes et toutes les personnes souhaitant obtenir des renseignements sur les modes d'accueil et la profession d'assistante maternelle.



**Ateliers du RAM les mardi et jeudi
de 9 h 30 à 11 h 30**

(Assistantes maternelles / Enfants)

le vendredi de 15 h 00 à 17 h 30

et le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30

(permanence téléphonique et administrative)

tel : 01.60.06.88.48

LOGNES

STRUCTURES PETITE ENFANCE

CRECHE COLLECTIVE DU MANDINET

Rue Nicolas Appert

Mme PIALLAT

01.60.06.88.45

MINI CRECHE LA PETITE FUGUE

Rue Erik Satie

Mme BARBE

01.60.06.89.31

MINI CRECHE L'ECHAPPEE BELLE

Rue Mithridate

01.60.06.89.32

CRECHE FAMILIALE DE LA MALVOISINE

Rue Mithridate

Mme MONDARY

01.60.06.50.00

HALTE JEUX L'ESCAPADE

Rue Mithridate

Mme MICHAUD

01.60.06.89.31

MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

HALTE JEUX - RAM

19 grande allée des Charmilles (place des Colliberts)

Mme MAYTRAUD - HUE

01.60.06.88.48

MAIRIE DE LOGNES
11, Esplanade des Droits de l'Homme

Téléphone Standard : 01 60 06 88 88
Télécopie : 01 60 06 88 66
Site internet : www@mairie-lognes.fr



L'accueil
de la Petite
Enfance
à

LOGNES

**Une équipe de professionnels
à votre écoute
pour vous
Parents et Futurs - Parents**



Le Service Petite Enfance

**Ouverture au public
Tous les jours (sauf le jeudi matin)
de 9h30 à 12h00
et de 13h30 à 18h00**

Téléphone Standard : 01 60 06 88 88
Télécopie : 01 60 06 88 66
Site internet : www@mairie-lognes.fr



Conseils et informations

Le dépôt de demande de place en Structure Petite Enfance

**se fait uniquement sur rendez-vous avec
la totalité des documents suivants :**

1. Pièces d'identité des parents - Livret de famille
2. Photocopie d'un justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois) ou attestation d'hébergement + copie du justificatif de domicile de l'hébergent.
3. Certificat médical de grossesse, précisant la date présumée d'accouchement ou acte de naissance.
4. Photocopie de la carte de la Caisse d'Allocation Familiales
5. Attestation de chacun des employeurs précisant les horaires de travail.
6. Photocopie de la carte d'ANPE + dernière notification des ASSEDIC en cas de chômage.

La Commission d'attribution

Au cours du mois d'avril la Commission d'attribution détermine le nombre de places disponibles et statue sur la répartition de celles-ci pour la rentrée de septembre.

Les parents sont informés uniquement par courrier .

Tarifification (PSU)

(Prestation de Service Unique)

pour l'Accueil en Structure petite Enfance les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal suivant le barème de la Caisse d'Allocations Familiales. Ils sont révisés tous les ans.

Accueil temps plein

Crèches collectives



Ces lieux d'accueil permettent à l'enfant de découvrir ses potentialités en lui offrant des ateliers sensoriels, et moteurs qui vont l'accompagner dans l'acquisition de son autonomie et faciliter sa sociabilisation

Crèche du Mandinet

Accueil de 7 h 30 à 19 h 00
du lundi au vendredi
pour 66 enfants de 3 mois à 4 ans

Mini Crèche
la Petite Fugue
Accueil de 7 h 30 à 19 h 00
du lundi au vendredi
Pour 20 enfants de 12 mois à 4 ans

Mini Crèche
L'Echappée Belle
Accueil de 7 h 30 à 19 h 00
du lundi au vendredi (sauf le mercredi)
Pour 15 enfants de 12 mois à 4 ans

Crèche Familiale

Accueil permanent au domicile des assistantes maternelles. Sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement . Les enfants et leurs assistantes maternelles sont accueillis une à deux fois par semaine pour participer à des ateliers d'éveil.

Crèche de la Malvoisine
Accueil de 7 h 00 à 19 h 00
du lundi au vendredi
Pour 45 enfants de 3 mois à 4 ans



Accueil occasionnel et Mi Temps



Halte Jeux

Ce sont des lieux où les parents et les enfants peuvent vivre une première séparation accompagné par une équipe de professionnels.

Ce sont aussi des espaces de socialisation, qui s'organise autour d'activités d'éveil , sensorielles et motrices.

L'Escapade

Accueil occasionnel

de 8 h 30 à 18 h 00 du lundi au vendredi
Pour 15 places de 3 mois à 4 ans

5 demi journées maximum par semaine répartis selon les besoins des parents et compte tenu du nombre de places disponibles

Accueil permanent de 5 enfants à mi temps

Halte Jeux de la Maison de l' Enfance et de la Famille

Accueil occasionnel

Les lundi, mardi et jeudi de 13 h 30 à 17 h 30
et le vendredi de 8 h 45 à 11 h 45
Pour 10 enfants de 3 mois à 4 ans
4 jours 1/2 maximum par semaine

